

EXERCICE DE CONFINÉ

Sachant que dans une classe de grande section de maternelle, qui devrait reprendre le 11 mai, il y a habituellement 30 élèves répartis en 5 rangées horizontales de 6 tables.

Sachant que pour respecter les mesures barrières, il a été décidé de ne faire rentrer que 15 élèves le lundi matin 11 mai et de les faire travailler tous les matins, les 15 autres reprenant également le 11 mai ne travaillant que les après-midis afin de ne pas rouvrir la cantine.

Sachant qu'une distance de 2 mètres devrait être laissée entre deux tables, que le bureau de l'enseignant-e doit être placé à 2m des tables de la première rangée horizontale et qu'un espace de circulation de 2m doit être laissé le long des murs.

Question 1 : quelle devra être la superficie minimum de la classe en m² ?

Question 2 : pensez-vous qu'une classe d'une telle superficie existe dans tous les établissements ?

Sachant que l'année scolaire se terminera le 4 juillet au soir et que la semaine du 18 mai ne fera que 2 jours (Ascension oblige).

Question 3 : combien chaque élève aura-t-il alors de jours de classe d'ici la fin de l'année scolaire ?

Cet exercice pourrait s'appliquer aux CP et CM2 mais vous pouvez aussi le faire avec les petites sections de maternelle et les CE1 qui pourraient reprendre le 18 mai puis avec les CM1 qui pourraient reprendre le 25 mai. Vous devrez tenir compte du volontariat des parents pour envoyer leurs enfants en classe et de celui des enseignant-es pour assurer les cours.

Vous avez jusqu'au 30 avril pour envoyer vos réponses au Ministère de l'Éducation Nationale sur le site www.education.gouv.fr

SANS CONSENTEMENT

Le principe du consentement à l'impôt s'oppose, à l'origine, à l'absolutisme du souverain en matière fiscale et qu'il figure dans l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

La campagne d'impôt sur le revenu a commencé le 20 avril. La grande nouveauté, concoctée avant la pandémie, est que « **l'absence de dépôt explicite de déclaration vaudra désormais déclaration** ».

La déclaration sera alors automatiquement validée par l'administration, sans action de la part du contribuable qui ne l'aura peut-être pas reçue, qui n'aura peut-être

pas d'accès à internet, ou qui sera peut-être décédé...

Cet oukase technocratique pose deux problèmes majeurs : l'égalité devant l'impôt, avec le risque avéré de « mauvaise » imposition si le contribuable ne peut pas vérifier sa situation, et le recul démocratique avec l'abandon du consentement républicain à l'impôt.



PRORATA TEMPORIS

L'ordonnance Fonction Publique sur la ponction de Congés Annuels et de RTT ouvre un chantier source de tensions entre collègues mais surtout très chronophage.

Au-delà de son caractère injuste et arbitraire, s'annoncent de savants calculs pour toutes celles et ceux qui ont alterné ASA, présentiel et télétravail.

Et pas question de s'asseoir sur la prise en compte du temps passé sur les e-formation à raison d'une demie-journée de travail effectif pour une heure d'e-formation.

Dans la période, on a sans doute des choses plus utiles à faire que ces calculs d'apothicaires, non ?

PREMIER MAI 2020

Même confiné-es, **manifestons toutes et tous le 1^{er} mai**, avec des pancartes, banderoles ou en envahissant les réseaux sociaux et donnons à cette journée une véritable force collective ! Le 1er mai, soyons visibles, solidaires, déterminé-es. Nous ne paierons pas la crise générée par des choix politiques d'un système capitaliste mortifère. Transformons le monde de demain en un monde vivable, de justice sociale, écologiste et féministe. Participez aussi sur <https://cutt.ly/Eyy17SF>

